



L'ACTUALITÉ

LA SANTÉ AU TRAVAIL BIENTÔT RÉFORMÉE

En projet depuis l'an dernier, la réforme de la santé au travail devrait maintenant impliquer les partenaires sociaux.



La CAPEB souhaite en particulier que les efforts de prévention des entreprises soient pris en considération dans le cadre de la réforme."

+40%

C'est l'augmentation en un an des reconnaissances de pathologies psychiques.

Négociations ou concertations ? finalement ce sera sans doute les deux. Alors que le Gouvernement souhaitait engager une simple concertation des partenaires sociaux sur ses projets de réforme, les organisations de salariés ont fait savoir qu'elles voulaient négocier sur les questions de santé au travail, thème qu'elles jugent majeur et qu'elles ne veulent pas laisser au bon vouloir de l'État.

Elles ont, à ce stade, le souci de mener une concertation loyale et constructive et ne veulent pas que la réforme soit élaborée exclusivement par le Ministère du travail, de façon unilatérale.

Les organisations syndicales de salariés ont prévenu d'ailleurs qu'elles ne se contenteraient pas de chartes d'intention ou autres marques de bonne volonté. Elles considèrent que l'investissement dans la prévention représente un coût très largement moins important que celui de la réparation.

Il faut dire que le Ministère a indiqué que la réforme poursuivait deux objectifs : accompagner les entreprises pour faire émerger une véritable culture de prévention d'une part et, d'autre part, favoriser le maintien dans l'emploi des salariés ayant subi un accident de la vie ou du travail. Du côté des salariés, les objectifs ne sont pas tout à fait les mêmes

puisque ceux-ci veulent construire une stratégie de prévention primaire des risques professionnels et assurer une traçabilité de l'état de santé des travailleurs.

Le Ministère ne souhaite pas heurter les syndicats et a décidé d'opter pour une solution combinant la négociation et la concertation. Ainsi, les partenaires sociaux devraient être invités à s'accorder sur les points qu'ils souhaitent négocier, en prenant bien évidemment en compte les objectifs fixés par le gouvernement, et sur ceux qu'ils préfèrent discuter avec le Gouvernement dans le cadre d'une concertation.

Pas moins de trois rapports doivent nourrir la réforme de la santé au travail : le rapport Lecocq sur la santé au travail, le rapport Frimat sur l'exposition des travailleurs aux agents chimiques dangereux et le rapport Bérard-Oustric-Seillier sur les arrêts maladie.

C'est donc une réforme d'ampleur qui se prépare et qui pourrait bousculer des équilibres durement acquis, notamment en matière de pénibilité.

La CAPEB persiste à considérer que la prévention des risques est absolument essentielle. Elle souhaite ardemment que la réforme ne remette pas en cause la spécificité du BTP, au travers notamment, de l'OPPBT et de son financement.

(Suite p. 4)

FORMATION

FAFCEA : LA CAPEB MOBILISE SON RÉSEAU

La désinvolture avec laquelle les Pouvoirs publics ont géré le changement de collecteur des fonds destinés à la formation continue des artisans est inadmissible et aboutit aujourd'hui à une réduction si drastique de la collecte (plus de 50 %) qu'elle conduit le FAFCEA à suspendre toutes les prises en charge des formations des chefs d'entreprise artisanale et de leurs conjoints.

Cette situation invraisemblable résulte d'une série d'erreurs et de manquements de la part des Pouvoirs publics que nous alertons pourtant depuis plus d'un an !

Ainsi, à l'occasion du transfert de la collecte des services fiscaux vers les Urssaf, 170 000 entreprises auraient disparu des fichiers et donc des cotisants ! C'est un fait, même si les URSSAF le contestent. Comme ils l'avaient fait pour feu le RSI, les Pouvoirs publics ont engagé la réforme de la collecte des cotisations formation des chefs d'entreprises artisanales dans la précipitation, sans préparation, sans réflexion, et sans aucune concertation avec les organisations membres de l'U2P qui gèrent pourtant le FAF !

Pire, ils ont fait la sourde oreille à nos alertes répétées, puis promis d'intervenir pour corriger les dysfonctionnements constatés, promesses qui, finalement, ne sont toujours pas tenues aujourd'hui.

La CAPEB n'accepte pas cette situation intolérable qui prive de formation les artisans et leurs conjoints. Ce ne sont pas les organisations professionnelles ni le FAFCEA qui ont écrit la loi et qui procèdent à la collecte des fonds. L'État doit assumer ses responsabilités ! C'est, en bref, le message que le Réseau de la CAPEB est invité à transmettre aux Préfets et parlementaires.

En savoir plus sur **ARTUR**



MÉTIERS

→ LE GROUPE DE TRAVAIL NUMÉRIQUE DE LA CAPEB S'EST RÉUNI

La semaine dernière, le groupe de travail que la CAPEB a mis en place sur le BIM et les outils numériques s'est réuni.

À cette occasion, un large point communication a été proposé, présentant en premier lieu les statistiques de consultation des pages Facebook BIM.

Celles-ci montrent que les hommes de 45 à 54 ans sont les principaux visiteurs de ces pages, les 25-44 ans et les 55-64 ans représentant l'un comme l'autre 13 % des abonnés et des fans, les 25-34 ans n'étant que 8 % parmi eux.

Le groupe de travail s'est interrogé sur la meilleure façon d'agir sur ce support en termes de publicité ainsi que sur les contenus à y diffuser.

Le groupe a envisagé de s'appuyer sur les retours d'expériences pour nourrir ces contenus.

Un point d'étape a, par ailleurs, été fait sur les valises de sensibilisation prévues dans le cadre du PTNB et qui contiendront notamment une interview filmée de Patrick Liébus.

La réunion a ensuite permis de présenter le plan BIM 2022, le club BIM 87 et les outils BIM déjà disponibles.

LOBBYING

→ LA CONCURRENCE DÉLOYALE DU « COUP DE POUCE À 1 € » DÉNONCÉE À L'ASSEMBLÉE NATIONALE

Le député du Puy-de-Dôme et Président du groupe de la gauche démocrate et républicaine à l'Assemblée nationale, André Chassaing, a interpellé le ministre de la transition écologique et solidaire sur les conséquences du nouveau dispositif « coup de pouce chauffage » pour les entreprises locales.

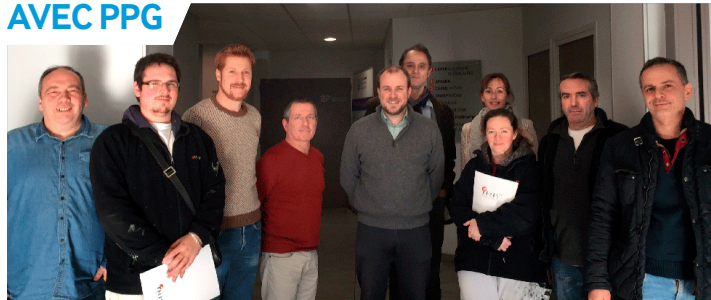
« Si cette aide est louable, ses conditions restent incompréhensibles et inacceptables pour les artisans qui maillent le territoire national » écrit-il avant d'expliquer que ce dispositif ne peut être proposé que par les signataires de la charte « coup de pouce chauffage », c'est-à-dire essentiellement les fournisseurs d'énergie.

Les artisans RGE ne peuvent pas signer cette charte et sont donc exclus du dispositif. Cette concurrence déloyale s'exerce également à l'encontre des fournisseurs de matériels des entreprises artisanales du bâtiment puisque les fournisseurs d'énergie ne font pas appel à eux mais à des centrales d'achat. Fort de ces constats, le député demande au Ministre de modifier les conditions de mise en œuvre du dispositif afin de permettre aux entreprises artisanales du bâtiment de le proposer, reprenant ainsi notre propre demande.

On n'aurait pas mieux dit !

SOCIAL

→ IRIS-ST LANCE DE NOUVEAUX TESTS AVEC PPG



Dans le cadre du partenariat CAPEB/PPG/IRIS-ST et grâce à la collaboration de la CAPEB Rhône, une nouvelle campagne de tests de produits respectueux de l'environnement a débuté le 5 février dernier.

Huit artisans peintres de la CAPEB Rhône se sont portés volontaires pour mettre en œuvre 3 prototypes qui seront vendus par le groupe et ont été élaborés par PPG dans une démarche de réduction d'impact des peintures sur l'environnement. Les testeurs ont deux mois pour mettre en œuvre et vérifier que ces produits correspondent à leurs attentes et leurs besoins. Ils se retrouveront le 3 avril prochain au sein de la CAPEB Rhône pour donner leur avis en toute transparence au fabricant PPG. Les artisans sont ainsi acteurs du processus d'élaboration de produits qui s'adaptent à leurs besoins, dans le respect permanent de leurs conditions de travail.

**RUPTURES
CONVENTIONNELLES
ONT ÉTÉ ENREGISTRÉES
EN 2018.**

440 000

SOCIAL

LE GRAND SUCCÈS DES RUPTURES CONVENTIONNELLES

Patrons et salariés apprécient largement la formule des ruptures conventionnelles. Le Ministère du travail en a homologué près de 440 000 l'an dernier, ce qui porte le nombre de ces ruptures à près de 3,5 millions depuis que le dispositif a été créé. Ce succès s'explique de multiples façons. Pour les employeurs, le mécanisme est simple et

rapide. Pour les salariés, il permet d'obtenir des indemnités supérieures à celles d'un licenciement et il ouvre des droits à l'assurance chômage. Seulement voilà, le Gouvernement veut imposer des économies à l'assurance chômage et en masse : 3 à 3,9 milliards... Il est donc à craindre que le dispositif ne perdure pas dans les mêmes conditions.

ÉCONOMIE

→ LA CAPEB SIGNE UN PARTENARIAT AVEC WATTS



Le 28 février, la CAPEB a signé un accord de partenariat avec la société Watts. Cette société, ancienne (fondée en 1874), développe une gamme de solutions dans le domaine de l'eau et plus particulièrement dans la protection et la sécurité des réseaux, le drainage, le chauffage et la climatisation. Elle intègre les marques Microflex, Valpes, Socla, Installée à Amsterdam, Watts distribue en France, via les négoce sanitaire-chauffage des groupes de sécurité SFR®, des disconnecteurs et réducteurs de pression Desbordes®, des clapets de non-retour et anti-pollution, des vannes papillon motorisées ou non, des mitigeurs thermostatiques, des kits pour robinetterie Robifix®, des collecteurs laiton et inox, des joints Sirius® et raccords. Dans le cadre de ce contrat de partenariat, Watts s'engage à solliciter les entreprises artisanales du bâtiment, en concertation avec la CAPEB, afin d'améliorer et de valider de nouveaux produits et solutions, notamment dans le cadre d'installations pilotées : mitigeur intelligent, domotique et chauffage.

🔍 En savoir plus sur **ARTUR**

→ CITE : LE PROJET D'ARRÊTÉ DÉVOILÉ

D'après le projet d'arrêté qui circule, les chaudières gaz à très haute performance énergétique devraient être les seules à être éligibles cette année au CITE et dans la limite d'un plafond de dépense par équipement qui pourrait être fixé à 3350 €. Le même plafond de dépense s'appliquerait pour les chaudières à micro cogénération au gaz. Les chaudières à haute performance énergétique continueraient à bénéficier du CITE cette année uniquement si un devis a été signé et un acompte payé avant le 31 décembre 2018. Les critères de performance imposés

seront fixés par un arrêté qui n'est pas paru à ce jour. Concernant les fenêtres, elles devraient pouvoir à nouveau bénéficier du CITE mais à un taux réduit de 15% et seulement s'il s'agit d'un remplacement de simple vitrage et dans la limite d'un plafond de dépense par équipement (un plafond de 670 € serait envisagé). Les vitrages de remplacement installés sur des menuiseries existantes ne devraient plus être éligibles au CITE en 2019. Ces dispositions devraient s'appliquer aux travaux réalisés à compter du 1^{er} janvier 2019. S'agissant des coûts de main-d'œuvre, ils devraient être pris

→ RGE : RADIATIONS D'ENTREPRISES EN HAUSSE

Le dernier point diffusé par Qualibat fait état d'une baisse significative du nombre de professionnels titulaires du label RGE.

Plus de 7000 ont ainsi été radiés l'an dernier des fichiers de Qualibat qui représente à lui seul plus de 90 % de ces qualifications. Dans le même temps, 3 751 entreprises ont été nouvellement qualifiées.

Les radiations s'expliquent de multiples façons. Certains professionnels ont jeté l'éponge suite aux incessantes réductions du champ du crédit d'impôt, et en particulier les professionnels de la fenêtre qui n'y trouvaient plus aucun intérêt. Ainsi, 3531 menuisiers n'ont pas renouvelé leur qualification en 2018.

D'autres professionnels ont pris la décision de réduire le nombre de leurs qualifications pour se conformer à la réalité de leur activité. 20 % des radiations résultent par ailleurs de la cessation d'activité

de l'entreprise, qu'elle soit due au départ à la retraite de son dirigeant ou d'une faillite.

9 % des radiations sont dues à des non-conformités constatées par les auditeurs de Qualibat. Il s'agit, pour la moitié des cas, de questions administratives mal gérées : absence de procès-verbal de travaux, non distinction fourniture/main d'œuvre dans les devis, applications erronées de TVA. Mais les auditeurs ont également relevé des références de chantier qui ne correspondent pas aux travaux ou encore l'absence de transmission du questionnaire annuel de suivi.

On notera que Qualibat poursuit ses efforts de simplification. En 2018, le nombre de qualifications a été réduit à 320 (contre 450 précédemment).

Les dates d'échéance des qualifications ont également été regroupées afin de ne solliciter les entreprises qu'une seule fois dans l'année.

en considération pour les ménages aux revenus modestes pour l'installation d'équipements de production de chaleur à partir de biomasse, d'équipements solaires ou de pompes à chaleur (mais pas pour le raccordement à un réseau de chaleur ou de froid).

Pour ces mêmes ménages, la dépose des cuves à fioul serait éligible au CITE au taux de 50 %. Pour les chauffe-eau thermodynamiques, le plafond serait fixé à 4 000 € pour les ménages aux revenus modestes et à 3 000 € pour les autres ménages.

🔍 En savoir plus sur **ARTUR**

LES RENDEZ-VOUS DE LA SEMAINE



MATIGNON

La semaine dernière, dans le cadre de l'U2P, le Président de la CAPEB a rencontré le Premier ministre. L'entretien a permis aux représentants de l'artisanat d'alerter Édouard Philippe sur les conséquences de la réforme de la formation professionnelle : la difficile mise en place des nouveaux OPCO et notamment celui des entreprises de proximité, l'assèchement des financements de la formation des artisans et la suppression des exonérations totales de charges sociales sur les contrats d'apprentissage qui alourdissent le coût de l'apprentissage pour les chefs d'entreprise. U2P et Premier ministre sont revenus sur l'échec de la négociation sur l'assurance chômage d'une part, sur le nouveau régime de protection sociale des travailleurs indépendants d'autre part, et enfin sur l'avenir de l'ISM dans le cadre d'un rapprochement avec l'INMA (Institut National des Métiers d'Art). Il a également été question du projet de loi PACTE et du grand débat des entreprises de proximité. Comme à son habitude, le Premier ministre a été attentif tout en restant droit dans ses bottes et inflexible dans ses choix...

ÉLYSÉE

La semaine dernière, le Président Liébus a rencontré le conseiller technique de l'Élysée en charge de la transition énergétique. Ce dernier a annoncé que l'État travaillait à la mise au point d'un portail internet permettant aux particuliers de s'informer sur les aides existantes et de simuler le coût de leurs travaux ainsi que les économies qu'ils peuvent potentiellement réaliser. Un site internet de plus ! Et là encore, sans aucune concertation avec la CAPEB, même si le conseiller s'est engagé à nous associer

désormais aux travaux en cours. Interpellé par la CAPEB sur le lancement des offres à 1 € et le soutien de l'État à des offres portées par des opérateurs privés, le conseiller a indiqué que l'État avait conscience des faiblesses du service public et que c'est pour cette raison qu'il se tournait désormais vers des opérateurs privés pour développer de nouvelles offres. Pour la CAPEB, cette réponse est évidemment très loin d'être satisfaisante. Bien que courtois, cet entretien a été globalement stérile tant sur les offres à 1 € que sur le CITE ou encore sur les actions à mener pour lever la réticence des banques à diffuser des éco-PTZ.

IRIS-ST

Le Conseil d'administration d'IRIS-ST se tenait ce mardi 5 mars. Il s'agissait d'arrêter les comptes de l'exercice 2018, de faire un point sur le contrat d'objectifs PIA 2017-2020 et de dresser les perspectives de l'Institut. Le Conseil a également examiné le programme d'activité 2019.

CESE

Le Président Liébus participait mercredi aux travaux de la section Emploi, affaires sociales et citoyenneté du Comité Économique et Social Européen. Parmi les sujets à l'ordre du jour, citons un avis d'initiative sur le thème « une démocratie résiliente grâce à une société civile forte et diverse » ainsi qu'un avis exploratoire sur l'éducation à l'Union européenne. Un débat d'orientation s'est engagé sur l'avenir de l'Union européenne, ses avantages pour les citoyens et le respect des valeurs européennes. Enfin, un échange a été organisé avec la Directrice de l'Institut européen pour l'égalité entre les hommes et les femmes.

NUMÉRIQUE

Le Président Liébus a enregistré cette semaine une vidéo dans le cadre du PTNB pour faire le point sur l'appropriation du numérique et du BIM par les petites entreprises du bâtiment à partir des retours d'expériences qui ont été menées au cours des derniers mois.

U2P

Le Bureau de l'U2P s'est tenu ce 7 mars avec à l'ordre du jour, notamment, la question de la représentativité et de la stratégie de lobbying offensive que l'U2P envisage de mettre en oeuvre pour soutenir ses propositions dans le but de modifier les règles actuelles. À l'issue de cette réunion se sont tenus les états généraux des entreprises de proximité U2P au CESE qui ont permis de procéder, en présence de Bruno Le Maire, à la restitution des 42 réunions régionales qui ont été organisées par l'U2P en marge du Grand débat national. Nous y reviendrons la semaine prochaine.

RÉSEAU

Ce vendredi, le Président confédéral avait prévu d'accueillir le nouveau Président de la CAPEB du Pas-de-Calais ainsi que son Secrétaire général pour une journée d'intégration au sein de la Confédération. Il avait ensuite prévu de participer au vernissage de l'exposition BECAP « Vision de 8 artistes sur l'artisanat du bâtiment » organisée par la CAPEB du Puy-de-Dôme. Le Président de la CAPEB départementale, Gilles Chatras, y avait également invité la Préfète, le Maire de Clermont-Ferrand et le Président de Clermont Auvergne Tourisme.

(Suite de la p. 1)



Au-delà, il nous semble déterminant que les missions de prévention, de contrôle et de réparation soient bien distinguées dans le futur dispositif.

La CAPEB est également soucieuse de veiller à ce que la réforme ne se traduise pas par de nouvelles contraintes pour les entreprises qui doivent pouvoir choisir librement leur service de santé au travail.

La réforme sera aussi, pour la CAPEB, l'occasion d'exiger des Pouvoirs publics qu'ils agissent auprès des industriels pour qu'ils mettent sur le marché des machines et équipements permettant aux entreprises

de respecter les règles qu'on leur impose pour limiter l'exposition de leurs salariés aux poussières (bois, silice) et aux agents chimiques dangereux, règles parfois plus contraignantes que les exigences fixées au niveau européen.

La réforme sera aussi, et surtout, l'occasion d'alerter l'État sur les modalités de reconnaissance des maladies professionnelles qui, aujourd'hui, engagent la seule responsabilité du dernier employeur alors que, de toute évidence, une maladie peut trouver son origine ailleurs.

Crédit photo : CAPEB / iStockPhoto © 2019